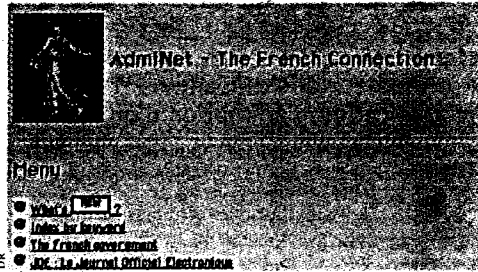


L'info administrative privée de Web

AdmiNet n'était pas officiel mais très complet. Après un an, il ferme.

Depuis plus d'un an, le Web AdmiNet se voulait «centre de cyberdocumentation», offrant «des informations générales sur les institutions et services publics français», des liens en pagaille vers les sources d'information officielle, et des documents collectés et mis en ligne. Vendredi dernier, le responsable du site, Christian Scherer, fonctionnaire au ministère de l'Industrie, fermait l'accès d'AdmiNet. Et, d'un coup, le plus riche des sites Web administratifs de France se faisait muet. A la grande stupeur de milliers de visiteurs par semaine, d'une petite centaine de personnes qui, d'une façon ou d'une autre, mais toujours désintéressée, avaient prêté main forte au webmestre, et à des dizaines de sites à travers le monde, y compris les plus officiels, qui avaient référencé AdmiNet comme l'un des sites Web les plus précieux du genre.

Il a suffi d'une lettre, fin février, du Secrétariat général du gouvernement au ministère de l'Industrie et d'une autre, à la même période, de l'Assemblée nationale à l'Ecole des mines de Paris (l'ancienne école de Christian Scherer qui hébergeait son site) pour que l'instigateur d'AdmiNet s'autocensure et mette fin à «un an de travail», selon ses propres termes. La raison de cette pression? On la trouvait sur le site même, quelques jours avant sa disparition: «On reproche à Christian Scherer, écrivait celui-ci, d'avoir utilisé son appartenance à l'administration et, aussi, parait-il, quelques moyens internes dont elle dispose, pour avoir mis gratuitement sur Internet à la disposition du public des informations



Le site donnait gratuitement des infos payantes ailleurs.

qui sont elles-mêmes dans le domaine public.»

C'est que, développé depuis fin 1994, une bonne année donc avant la récente et timide politique d'«internetisation» de l'administration, AdmiNet n'avait semble-t-il ni autorisation ni mandat précis. Soutenu cependant, affirme-t-il, par le Comité interministériel pour l'informatique et la bureautique dans l'administration, Christian Scherer, «horriqué de voir qu'il n'y avait rien en matière de textes sur l'Internet», avait décidé d'«occuper le terrain». Façon système D et dans l'urgence, tout en prenant soin de préciser que son site n'était pas «un service officiel de l'administration française» et que, si «par sa diversité de ses contenus, AdmiNet [pouvait] donner l'impression d'un foisonnement désordonné», cela était dû à «son développement réalisé avec des moyens extrêmement modestes».

AdmiNet ne brillait pas en effet par sa présentation. Son propos était ailleurs: dans le contenu, sa gratuité pour les utilisateurs, et sa rapidité à mettre en ligne toutes sortes de documents. Mais voilà, parmi ceux-ci, étaient publiés des extraits du Journal officiel. Or, une concession exclusive portant sur la reproduction du JO sur CD-Rom et voie télématique a été attribuée en

1992, et ce jusqu'au 31 décembre 1996, à OR Télématique, société privée qui gère moult services Minitel type 3617 Matignon. Pour cette société, «leader de l'information financière», et accessoirement conceptrice de sites Web (dont celui de l'Assemblée nationale), «le positionnement d'AdmiNet était problématique». Sans vouloir parler de concurrence, ni de manque à gagner pour sa société, Denis Berthault, responsable des bases juridiques d'OR Télématique, argue que «Christian Scherer mettait la norme juridique sur Internet tout en bafouant paradoxalement la loi, au mépris de certaines règles de droits d'auteur et de propriété intellectuelle». Et d'émettre de sérieux doutes sur la pertinence de la présence sur l'Internet du JO, «trop franco-français pour un réseau international», selon lui. Une réserve qui prend un tout autre sens quand on sait qu'OR Télématique doit lancer la semaine prochaine un 3629 JO (à 9 F la minute). Même si l'entreprise assure qu'«il n'y a pas corrélation entre les deux affaires. Notre 3629 est prévu depuis un an»... Plus prosaïque, un membre du Secrétariat général du gouvernement, gérant de la concession télématique du JO, nous confiait que «le

fait de rechercher une info [sur Minitel] et de la payer même cher, est aussi une garantie de fiabilité». Une garantie que ne semblait pas assurer AdmiNet, qui n'est «soumis à aucun contrôle de l'Etat». Et qui avait le tort, en outre, de fournir ses services gratuitement...

Du côté de l'Assemblée nationale, forte d'un Web depuis quelques jours, on précise que la gêne occasionnée par AdmiNet était sans rapport avec les questions financières ou de copyright (les rapports de commissions parlementaires, publics, en sont dépourvus) mais avec un «problème de marque». Dans la confusion des genres: site de l'administration française contre site de l'Assemblée nationale. Détail: mardi, Jean-Marie Rausch (div. dr.) envoyait au Sénat une question publique sur la disparition d'AdmiNet, «un des meilleurs sites Web de France», au dire du sénateur-maire de Metz. Question posée à Franck Borotra, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications, et publiée bientôt, comme il se doit, au... Journal officiel. Alors que les Etats-Unis, le Canada, mais aussi des pays comme l'Espagne, utilisent depuis longtemps l'Internet comme un moyen de diffuser leurs textes publics sans coût pour leurs concitoyens, la France semble accuser un sérieux retard dans les mentalités, comme dans les moyens. Et ce n'est pas le moindre des mérites d'AdmiNet que d'avoir soulevé la question de la circulation de l'information publique en France, et du prix à payer pour l'obtenir ●

DAVID DUFRESNE
et FRANCIS MIZIO